

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2015

OBJET :
Compte administratif 2014

Rapporteur : Mme SAGET
Délibération n° 2

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le compte administratif 2014 de la commune, en prenant connaissance du rapport de présentation y afférent.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		181 865,30 €	656 909,17 €		656 909,17 €	181 865,30 €
Opérations de l'exerc.	5 246 009,32 €	6 219 062,40 €	1 237 362,21 €	1 052 573,33 €	6 483 371,53 €	7 271 635,73 €
Total	5 246 009,32 €	6 400 927,70 €	1 894 271,38 €	1 052 573,33 €	7 140 280,70 €	7 453 501,03 €
<i>Résultats de clôture</i>		<i>1 154 918,38 €</i>	<i>841 698,05 €</i>			<i>313 220,33 €</i>
Restes à réaliser 2014			42 116,16 €	12 112,00 €	30 004,16 €	
Totaux cumulés	5 246 009,32 €	6 400 927,70 €	1 936 387,54 €	1 064 685,33 €	7 170 284,86 €	7 453 501,03 €
<i>Résultats cumulés</i>		<i>1 154 918,38 €</i>	<i>871 702,21 €</i>			<i>283 216,17 €</i>

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2014.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 7 abstentions (M. LEINSTER, pouvoir de M. CLOMES, MME MATHIEU, M. CAUSERO, pouvoir MME POYDENOT, MME PAGELOT, M. RIFF) et après que M. le Maire se soit retiré, sous la présidence de M. FRANIATTE, approuve le Compte Administratif 2014.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 26 juin 2015.

Pour extrait

Le Maire,

Michel BREUILLE